

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Le hold-up de Bosch

- Social -

Date de mise en ligne : lundi 16 août 2004

Démocratie & Socialisme

C'est ainsi que l'on nomme ceux qui vous détroussent au coin d'une rue, en vous mettant un pistolet sur la tempe.

Le Drh de Bosch Vénissieux a menacé de fermer un site où travaillaient 820 salariés qui vient de faire 1,1 milliard de bénéfices et où il envisageait d'investir 12 millions d'euros dans une ligne de montage d'une nouvelle pompe à injection diesel. Fabriquer cette pompe sur place évitait les frais toujours lourds et aléatoires d'une délocalisation en Tchéquie ou en Italie du sud : mais qu'importe, Luc Hervé, Drh de Bosch France a osé menacer de fermer l'entreprise pour mieux imposer 12 % de baisse du « coût du travail ».

Bosch, le premier équipementier automobile mondial, n'est pas une entreprise en difficulté ! À Vénissieux il y a beaucoup de travail, il faut savoir qu'il y a actuellement près de 100 intérimaires !

Mais les actionnaires en voulaient toujours plus. D'où ce hold up anti-salariés.

Pour cela, contre l'avis des autres syndicats (Cgt, Cgt-Fo) il y a eu la complicité du seul délégué Cfdt qui a signé ce scandaleux accord « Avenir Venissieux » (car cela n'a pas été dit mais la Cfe-Cgc nationale a désavoué son délégué syndical, en qualifiant cet « accord » de « marché de dupes » et entend à l'avenir « bloquer de telles dérives »).

Seule, donc, encore une fois, la Cfdt a cru bon d'estimer qu'il était justifié par un "contexte exceptionnel" et ne remettait "en cause ni les 35 heures, ni les accords de branche" (sic).

La majorité des médias disent que les salariés ont « approuvé » : mais c'est faux, il n'y a pas eu vote !

Ni débat, ni consultation, il n'a été question que de signer individuellement un nouveau contrat. Rien de démocratique ni de "majoritaire" là-dedans.

Et quand bien même certains salariés auraient voulu exprimer leur désapprobation, Bosch avait prévenu qu'il les licencierait sur-le-champ. Seuls 71 % des salariés ont rendu avant la date limite du 13 juillet l'avenant au contrat : courageusement, **(et c'est un chiffre énorme quand on y pense)** 28 % se sont abstenus de le faire et 2 % ont refusé mais la direction a considéré l'absence de réponse comme un accord tacite si bien que les journaux qui titrent sur « 98 % de oui » font une offense à la vérité de l'information.

Le détroussement des salariés va loin :

- ▶ ils travaillent 36 h payées 35 (soit la suppression de 6 jours de Rtt sur 20)
- ▶ les augmentations de salaire sont gelées à 1 % sur trois ans, ce qui représentera une perte supplémentaire par rapport à l'inflation
- ▶ la prime d'intéressement est suspendue pour les trois prochaines années (alors qu'elle est obligatoire)
- ▶ le paiement du pont de l'Ascension sera supprimé ainsi que celui du lundi de Pentecôte.
- ▶ les horaires de nuit seront majorés à hauteur de 20 % au lieu de 25 % auparavant
- ▶ les primes de 13ème mois seront désormais exclues du calcul de l'indemnité de congés payés.

Bosch devient ainsi synonyme de détrousseurs de grands chemins.. Le Drh et les actionnaires commettent ce forfait apparemment sans sanction.

Ils jouissent, semble t il, **de la toute neuve loi Fillon du 4 mai 2004** qui permet de « déroger par accord d'entreprise » aux accords de branches et aux autres textes réglementaires et légaux.

Pourtant il reste à voir beaucoup de choses :

- ▶ Comment sera rédigée la feuille de paie ? La durée légale reste à 35 h, il faudra donc maintenir une ligne avec 151 h 66 et le salaire conventionnel et en usage correspondant. Comment figureront les autres heures ? Elles *doivent* figurer : comment accepter qu'elles ne soient ni payées ni compensées ?
- ▶ Les 2 % de salariés, licenciés parce qu'ils ont refusé, n'épargnent pas à l'entreprise de mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Que va dire la Ddte (la puissance publique) sur ce plan ? Les salariés pourront aller aux prud'hommes pour licenciement abusif et tenter de faire sanctionner ce chantage. Des juges récemment ont, mieux

que le législateur, sanctionne de tels comportements de chefs d'entreprise (cf. Faurécia).

- ▶ Les 28 % de salariés qui n'ont pas signé se verront-ils imposer cet accord ? Au nom de quoi ? Il peut y avoir contestation de la procédure de consultation et appel sur les clauses léonines qui l'ont imposé.

Enfin, la direction va t elle vraiment y gagner à terme ? Rien n'est moins sûr.

Gageons qu'une direction qui fait cela ne va pas voir la productivité augmenter.

Les salariés ainsi traités auront tendance à ne pas lui faire de cadeaux. D'autant qu'on le sait : la direction ne sera pas reconnaissante.

Pas plus qu'elle ne l'avait été dans l'usine voisine de Montabert, à St Priest, dans un cas semblable où les ouvriers avaient accepté des baisses de salaires pour éviter des licenciements et.. où la direction avait quand même licencié ensuite.

Le gouvernement Chirac-Raffarin-Sarkozy ne dit rien, il laisse faire, accompagne, **il a voulu cela avec la loi Fillon du 4 mai 2004**. C'est cela pour lui, « revaloriser le travail » : le rendre plus long, plus dur, moins bien payé et court-circuiter les droits syndicaux, faire disparaître la négociation collective pour la remplacer par des lettres recommandées nominales.

Cela ne suffira pas à enlever les 35 h en tant que durée légale sur la feuille de paie de 22 millions de salariés, mais cela vise à les intoxiquer, à créer un climat de chantage, de renoncement, de contournement des droits du travail, pour mieux faire baisser les salaires !

Au lieu de cela, le vrai enjeu de notre pays, c'est d'augmenter les salaires, de favoriser la relance, de redistribuer les richesses et non pas de les concentrer dans les mains des seuls actionnaires. Gérard Filoche

(auteur de « Les carnets d'un inspecteur du travail » Ed. Ramsay, avril 2004

« Sos Sécu » Ed. Le Bord de l'eau », mai 2004

« A celle ou celui qui voudra porter les couleurs de la gauche en 2007, Ed. Ramsay, été 2004).